

COMMUNAUTE DE COMMUNES



DU BRANTOMOIS

Délibération n°2012/03/03

L'an deux mille douze, le lundi 5 mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Communautaire élus par les conseils municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Brantômois se sont réunis à la salle du CIAS à Brantôme, sous la présidence de M. Olivier CHABREYROU.

Nombre de délégués communautaires : 29
Présents : 23
Votants : 24

Date de la convocation : 24 février 2012

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués communautaires :

Olivier ALEXELINE, Marc AUGUSTIN, Raymond BOUCAUD, Guy BRETHONNET, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Claude DUBOURVIEUX, Guy DUVERNEUIL, Bernard JEAN, Thierry JEAN, Christophe LASJAUNIAS, Claude MARTINOT, Bernard MAZOUAUD, Pascal MAZOUAUD, Jean-Michel NADAL, Jean-Claude PASSELERGUE, Monique RATINAUD, Claude SECHERE, Line SIMON, Jean-Pierre SOUSSENGEAS, Fabienne THORNE, Jean-Louis VERNEUIL (suppléant de Nicolas DUSSUTOUR), Jérôme VILISQUES.

Excusés : Gabriel BOUTAUDOU (pouvoir à Bernard MAZOUAUD), Gaston CHAPEAU, Marc CHASTENET DE GERY, Anne-Marie CLAUZET, Gérard GUZZO, Francis REVIDAT.

Jérôme Vilisques est désigné secrétaire de séance.

• Urbanisme : proposition de mise en place d'une AVAP (ancienne ZPPAUP) sur la Vallée de la Dronne

Le Président informe que la loi sur le Grenelle 2 implique l'arrêt des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en 2015 et l'obligation de transformer ces documents en AVAP (aire de mise en valeur architecturale et paysagère). L'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au document d'urbanisme constituée de 3 documents réglementaires : le rapport de présentation, le règlement et le document graphique.

Ce dispositif reste proche des ZPPAUP, mais permet une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et une meilleure coordination avec les documents d'urbanisme. Parallèlement, la concertation avec la population est renforcée et une commission locale (instance consultative) est instituée et obligatoire.

Le Président rappelle la demande urgente de la commune de Brantôme de réviser son document et rappelle la démarche engagée par la commune de Bourdeilles de réfléchir à la mise en place d'une ZPPAUP.

Le Président précise enfin la volonté des services de l'Etat (ABF) de voir instaurer une AVAP sur un territoire intercommunal à l'échelle de la Vallée de la Dronne entre Brantôme et Bourdeilles.

Il rappelle que la mise en place de cette AVAP doit être conduite par l'Etat et la collectivité (la CCB étant compétente), et nécessite le soutien d'un bureau d'études spécialisé.

Il informe qu'une subvention de 50 % de l'Etat (DRAC) du coût TTC de ce travail peut être accordée.

Le Président rappelle enfin qu'il conviendra de définir précisément par une nouvelle délibération les conditions de lancement de cette AVAP, et notamment sur la composition de cette commission locale.

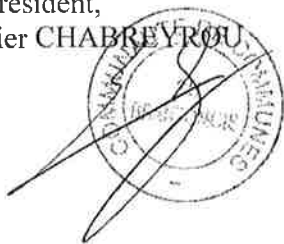
Vu la nécessité de lancer ou réviser les ZPPAUP actuelles de Bourdeilles et Brantôme ;
Vu l'importance du patrimoine architectural, urbain, paysager et naturel du secteur concerné ;
Vu la pertinence de mener une réflexion globale sur le territoire de Bourdeilles à Brantôme ;
Vu les économies d'échelle réalisées en regroupant les deux documents initialement prévus ,

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à 23 voix pour et 1 abstention :

- d'accepter le principe de lancer la création d'une AVAP entre Brantôme et Bourdeilles dite « Vallée de la Dronne » ;
- de demander au Président de solliciter la commission aménagement de l'espace et les élus des trois communes de Brantôme, Valeuil et Bourdeilles afin de travailler sur le cahier des charges et définir la commission locale ;
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DRAC) concernant l'ensemble de cette démarche ;
- d'inscrire aux budgets les crédits nécessaires à la mise en place de cette AVAP.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,

Le Président,
Olivier CHABREYROU



PUBLIEE le 22/03/2012...
DECISION

NOTIFIEE le
VALEUIL, le 30/03/2012

Le Président,



